

L'Éclaireur du Gâtinais, 27 septembre 2023

Elections sénatoriales dans le Loiret

L'équilibre des forces inchangé

Deux sièges pour le droite, un pour le gauche. Même si deux des trois élus sont change, le grand équilibre du Loiret (dix pour pas beaucoup) perdure. L'équilibre perdure, qui existe depuis 2005. Pauline Martin (LR) et Christophe Chailou (PS) ont été élus pour la première fois au Sénat. Hugues Soury (LR) va de son côté entamer son deuxième mandat. Député pour le Gâtinais Frédéric Nizard, dont le bloc n'a obtenu que 17 % des voix.

Jean-Pierre Soury (PS) et Anne-Nicolas Cardeux (LR) ont choisi de ne pas solliciter de nouveaux mandats, au savoir que la représentation du Loiret au Sénat n'est à minima renouvelée tous deux ans. Si deux nouvelles sénateurs ont été élus dimanche - Pauline Martin (LR) et Christophe Chailou (PS) - et accompagnées le sortent Hugues Soury (LR), les 1 720 grands électeurs du département ont opté pour un statu quo politique. Depuis 2005, le Loiret compte deux sénateurs de droite et un de gauche. Le président du PCTC Gâtinais Montaigne Frédéric Nizard (Horizons), à la tête d'une liste sans équilibre, avait pour ambition de modifier cet équilibre. Vice-président du Conseil départemental, Nizard avait chargé deux mandataires de l'immobilier et de l'aménagement du territoire, également président de Tourisme Loiret Frédéric Nizard installé, dans le cadre des services, à la rencontre des élus du Loiret.



Les trois élus du Loiret : Hugues Soury, Pauline Martin et Christophe Chailou. PHOTO: AGENCE FRANCE PRESSE

Résultats

liste LR Hugues Soury, Pauline Martin : 791 voix (46,34%)
liste PS-PCF Christophe Chailou : 441 voix (26,39%)
liste sans étiquette Frédéric Nizard : 248 voix (14,6%)
liste Mo, Alliance Horizons : 129 voix (7,57%)
liste NPS-REM, Rares Indes : 45 voix (2,65%)
115 grands électeurs inscrits, 104 suffrages exprimés.

Six élus, provenant de quatre listes, en Seine-et-Marne

■ Anne Châin-Lacché (LR), Pierre Cappers (LR) et Vincent Bédier (PS) ont été élus. Le scrutin a été remporté par la liste LR-PS-PCF. Les élus du PS-PCF sont Vincent Bédier (PS) et Marie-Anne Margat (PCF). Pour la première fois, un membre du Rassemblement national siègera au Sénat. Il s'agit d'Alain Châin-Lacché (RN). Au service des communes, pour défendre la Seine-et-Marne (RN) 412 voix (12,08 %), un élu : Agnès Duvet (RN). Seine-et-Marne d'abord (FNPS) 371 voix : Seine-et-Marne Union populaire, communiste et socialiste (LFI) 127 voix, Seine-et-Marne radical de nos villes et nos villages (UDV) 86 voix. Le bon sens en Seine-et-Marne (UDV) 10 voix : Seine-et-Marne 2025 (RNG) 9 voix.

1 / 1

Phoca PDF